

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION A
MONSIEUR ANDRE BONICHON**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**POUR LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019**

Direction Attractivité Economie Emploi
- Commerce - Agriculture - Haut débit
FD/CL
N° 2019-A- 40

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, l'arrêté préfectoral portant désignation des membres de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner le dossier Centre auto E. LECLERC,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur André BONICHON pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à la commission départementale d'aménagement commercial du mercredi 18 septembre 2019,

ARRETE

Article 1er – Monsieur André BONICHON, vice-président de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération, en lieu et place du Président, à la commission départementale d'aménagement commercial du mercredi 18 septembre 2019.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur André BONICHON et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le 17 septembre 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **17/09/2019**
Publié ou notifié,
Le **17/09/2019**